Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 20 (1902)

Heft: 361

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 361 XX. Jahrgang. Bern, Donnerstag, 9. Oktober. 1902 Berne, Jeudi, 9 octobre. XXme année. № 361

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Bilanz einer Versicherungsgesellschaft (Bilan d'une compagnie d'assurance). — La foire de Nijni-Novgorod. — Bevölkerung des deutschen Reichs. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. | Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

Graubünden. *Maloja.* 29. September. Nr. 3. Debernardi, M., Samaden. Beifügen: *Scolari*, D. **Tuch- und Kolonialwaren.**

Neuchâtel. 9 septembre. N° 398. Rehm, A.: *Vaucher*, L. **Vêtements confectionnés et sur mesure.**
N° 399. Veuve Remy, J.: *Remy*, M. **Chemiserie, etc.**

St. Gallen. 30. September. Nr. 227. Hauser, A. Anstatt Krebs: *Schärf*, Chr. S. **Bilder, Spiegel, Uhren etc.**
2. Oktober. Nr. 481. Lateltin, P. Anstatt Squinobal: *Siebenmann*, P. **Tuch- und Manufakturwaren.**

Unterrheintal. 30. September. Nr. 28. Messmer, R. Anstatt Lohner: *Schneider*, A. **Tuch- und Manufakturwaren.**

Schwyz. *Einsiedeln.* 30. September. Nr. 21. Benziger & Co, A.-G.: *Deiss*, F. **Verlagsbuchhandlung.**

Thurgau. *Frauenfeld.* 2. Oktober. Nr. 721. Hörler, Franz, Birwinken: *Firmainhaber; Hörler*, Berta. **Kaffee, Honig, Hülsenfrüchte, Papier.**

Ticino. *Locarno.* 3 ottobre. N° 176. Figli di Giac. Bianchetti: *Bianchetti*, Emilio e Alfredo. **Tessuti, confezioni, articoli di chiesa.**

Zürich. 22. September. Nr. 3343. Mayer, E., Heidelberg: *Mayer*, Rob. **Damenkonfektion.**
23. September. Nr. 3344. Dällenbach, F.: *Hirzel*, H. **Nähmaschinen, Velos.**
23. September. Nr. 1187. Frey, Aug. Anstatt Gautzsch: *Wehrli*, E. **Nähmaschinen, Velos, Motorwagen.**
25. September. Nr. 1453. Schoch, J. Beifügen: *Disch*, G. Nr. 1083. *Schulte*, Hrch. Nr. 1698. *Hagen*, E. **Bilder, Spiegel, Einrahmungen.** Nr. 475. Sievert, C. Anstatt Suter: *Löwy*, C. **Bücher.** Nr. 2216. Sagel, A. Anstatt Hönig: *Herzenstein*, S. **Bilder, Spiegel etc.** Nr. 2334. Kotzin, M. Anstatt Schupp: *Bössmann*, Ad. **Manufaktur- und Modewaren.**
27. September. Nr. 3195. Lassmann, S. Anstatt Lassmann, J.: *Lassmann*, Sam. **Tuchwaren, Wolldecken.**
29. September. Nr. 3372. Sievert, C.: *Voege*, Friedr. **Bücher.**
30. September. Nr. 3375. Klein, J.: *Rosenstein*, Sim. **Bilder, Spiegel, Uhren etc.**
1. Oktober. Nr. 2333. Kotzin, M. Anstatt Goldreich: *Wettstein*, Jak. **Mode- und Manufakturwaren.**

Pfäffikon. 2. Oktober. Nr. 107. Rüegg, E., Steinenwyla: *Firmainhaber.* **Bettüberwürfe, Tischteppiche etc.**

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Schweizerische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft in Zürich.

Das Rechtsdomizil für den **Kanton Appenzell A.-Rh.** wird verzeigt bei Gemeinderat **Johs. Merz-Ramsauer** in Herisau. (D. 113)

Zürich, den 3. Oktober 1902.

Schweizerische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft.
In Vertretung des Direktors: Schoch.

„La New-York", Compagnie d'assurances sur la vie.

Domicile juridique pour le **Canton de Bâle-Ville:** MM. **Burckhardt et Stückelberg**, avocats. (D. 114)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarberg.

1902. 6. Oktober. Die Firma **F. Marti-Dürig** in Aarberg (S. H. A. B. Nr. 167 vom 7. Mai 1901, pag. 665) ist infolge Verheiratung der Inhaberin erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «G. v. Känel-Marti, vormals F. Marti-Dürig».

Inhaber der Firma **G. v. Känel-Marti, vormals F. Marti-Dürig** in Aarberg, ist Gottfried von Känel, Gottfried's, von Scharnachthal (Frutigen), in Aarberg. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «F. Marti-Dürig». Natur des Geschäftes: Eisen-, Glas- und Spezereihandlung. Geschäftslokal: in Aarberg.

Bureau de Moutier.

7 octobre. Dans sa séance du 23 septembre 1902, le conseil d'administration de la **Société Industrielle de Moutier (Uhrenfabrik Muenster) (Moutier Watch Company limited)**, à Moutier, a conféré la signature sociale de cet établissement par procuration à son comptable Louis Germiquet, fils de Florian, de Sonvilier, domicilié à Moutier. Dans cette même séance, il a requis la radiation de la signature de l'ancien directeur Albert Chopard (F. o. s. du c. du 13 avril 1889, page 361) et de l'ancien fondé de procuration Frédéric-Adolphe Maier (F. o. s. du c. du 6 juillet 1898, n° 197, page 828), qui ne font plus partie de la direction de cette société.

Bureau de Porrentruy.

6 octobre. Le chef de la maison **E. Bataille**, à Porrentruy, est Eugène Bataille, originaire de Senargent (France), domicilié à Porrentruy. Genre de commerce: Représentant de commerce.

Glarus — Glaris — Glarona

1902. 6. Oktober. Aus der Direktion der Aktiengesellschaft unter der Firma **Eisenwerk-Aktiengesellschaft Bosshard & Cie** in Näfels (S. H. A. B. Nr. 295 vom 23. August 1901, pag. 1177) ist Ludwig Heinrichsdorff ausgetreten. Die an Ewald und Hermann Bosshard unterm 20. August 1901 erteilte Kollektivprokura ist am 30. September abhin erloschen, dagegen ist jedem derselben am 1. Oktober 1902 Einzelprokura erteilt worden.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Romont (district de la Glâne)

1902. 6 octobre. Sous le nom de **Mutuelle-Electra** il est constitué une société dans le sens des art. 716 et suivants du C. O., avec siège social à Romont, entre les employés de la société des usines hydro-électriques de Montbovon. L'association a pour but un esprit de fraternité et de prévoyance et une garantie mutuelle de secours en cas de maladies. Les organes de la société sont: 1° L'assemblée générale, qui exerce la plénitude des pouvoirs de la société; 2° Le comité composé de trois membres soit d'un président, d'un secrétaire et d'un caissier. Il est nommé pour deux ans et il est rééligible. Ses attributions sont l'administration des affaires et des biens de la société; 3° Les commissaires-vérificateurs. Par leur signature collective, le président et le secrétaire engagent la société. Les statuts portent la date du 23 mars 1902. Le président est Lucien Schorro, et le secrétaire Otto Kurth.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Stadt Solothurn.

1902. 6. Oktober. Die Firma **Hunziker & Cie** in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 88 vom 7. März 1902, pag. 349) ist infolge Verzichts der Inhaber erloschen.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 6. Oktober. Christian Gröninger und Mathäus Gröninger, beide von Gerstetten (Württemberg), in Basel, haben unter der Firma **Ch. & M. Gröninger** in Bottmingermühle (Gemeinde Binningen) eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung im Handelsregister begonnen hat. Natur des Geschäftes: Metallwarenfabrik, Spezialität: Aluminiumkochgeschirre.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 7. Oktober. Inhaber der Firma **G. Strub** in Stein ist Gottlieb Strub-Bühler, von Oberhelfenswil (Kanton St. Gallen), wohnhaft in Stein. Natur des Geschäftes: Zimmereigeschäft, Land- und Gastwirtschaft. Geschäftslokal: Zum Bad Störgel.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1902. 7. Oktober. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Bischofberger, Buntzler & Hotzenköcherle** in Chur (S. H. A. B. Nr. 379 vom 12. November 1901, pag. 1513) hat sich aufgelöst infolge Austrittes des Gesellschafters Ernst Buntzler; die Firma ist infolgedessen erloschen.

Jacob Bischofberger, von Teufen, und Rudolf Hotzenköcherle, von Rongellen, beide wohnhaft in Chur, haben unter der Firma **Bischofberger & Hotzenköcherle** in Chur eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Bischofberger, Buntzler & Hotzenköcherle» unterm 1. Oktober 1902 übernommen hat. Natur des Geschäftes: Buch- und Akzidenzdruckerei. Geschäftslokal: Im Hause des Malermeisters Jacob Reinhard in der obern Quader in Chur.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Biasca.

1902. 27 settembre. Giovanni Daldini, da Vezia, domiciliato ad Osogna, e Giuseppe Rossi, da Castelrotto, ivi domiciliato, hanno costituito ad Osogna, sotto la ragione sociale **Daldini e Rossi**, una società in nome collettivo, conferendo procura della firma a Attilio Daldini, di Giovanni. Genere di commercio: Lavorazione e commercio di granito. Ditta incominciata col marzo 1881.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Château-d'Oex (district du Pays-d'Enhaut).

1902. 6 octobre. La **Société des eaux du Village de Rougemont**, à Rougemont (F. o. s. du c. du 12 avril 1900) dans sa séance du 1er décembre

1901, a composé son comité comme suit: Alfred Saugy, président; Gottfried Hermann, secrétaire; Louis Turrian-Bovay, caissier; Aléxis Saugy allié Cottier, et David Bovay-Yersin, 4e et 5e membres; tous domiciliés à Rougemont. Alfred Saugy, président, et Gottfried Hermann, secrétaire, signeront collectivement au nom de la société.

6 octobre. La raison **Benoit Steffen,** à Rougemont (F. o. s. du c. du 11 mars 1897), est radiée ensuite de cessation de commerce.

Bureau de Lausanne.

6 octobre. Le chef de la maison **Marius Balayn,** à Lausanne, est Marius-Régis Balayn, de Beaumont-Monteux (Drôme, France), domilié à Lausanne. Genre de commerce: appareillage pour gaz, installations nouvelles. Bureau et atelier: Clos du Midi, 60, Valentin.

6 octobre. La maison **Jean Storrer,** à Lausanne, confections et lingerie pour hommes (F. o. s. du c. des 24 janvier et 6 juillet 1894), a transféré son magasin de la place St-Laurent 4, à la rue du Grand Pont 4, à «l'Industrie suisse».

7 octobre. Le chef de la maison **Fx Maurer,** à Lausanne, est Félix Maurer, de Bettens, domicilié à Lausanne. Genre d'industrie: entrepreneur. Chantier à Béthusy et bureau: 1, rue Enning.

Bureau d'Yverdon.

7 octobre. Dans son assemblée générale du 11 août 1902, la **Société Industrielle & commerciale Yverdon-Grandson,** à Yverdon (F. o. s. du c. 28 avril 1899, p. 583), a nommé pour son président J. Fornallaz, et pour secrétaire-trésorier H. Chambordon, les deux à Yverdon, lesquels ont la signature sociale de l'association. Les autres membres du comité sont: Albert Tschumy, Antoine Nicodet, et Jules Besson, à Yverdon; Jules Vautier, à Grandson; Fiffel Gonin, à Champagne.

7 octobre. La raison **Vve Eugène Grin,** à Yverdon (F. o. s. du c. du 1er août 1901, page 1090), est radiée ensuite de nouveau mariage de la titulaire. L'actif et le passif sont repris par la raison «Grin Edouard», à Yverdon.

Edouard, fils de Daniel Grin, de Belmont (Yverdon), domiciliée à Yverdon, déclare être le chef de la raison **Grin Edouard,** à Yverdon. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel du Faucon, à Yverdon. La maison reprend l'actif et le passif de la raison radiée «Vve Eugène Grin».

7 octobre. Les raisons ci-après sont radiées d'office pour cause de départ des titulaires:

Frèd. Brönnimann, à Yverdon (F. o. s. du c. 23 juin 1892, page 575).
Jean Dolci, à Yverdon (F. o. s. du c. du 30 juillet 1900, page 1076).
U. Pointet, à Oppens (F. o. s. du c. 19 juin 1883, page 731 et 27 mars 1894, page 289).
M. Pletti, à Yverdon (F. o. s. du c. 26 juin 1888, page 610).
A. Robert, à Yverdon (F. o. s. du c. 14 juillet 1898, page 858).

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1902. 3 octobre. Le chef de la maison **Paul Weber,** à La Chaux-de-Fonds, est Paul Weber, de Menziken (Argovie), domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Droguerie industrielle. Bureaux: 17, Rue du Collège.

4 octobre. La raison **Ed: Becker, Gluck's Stern,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 17 mars 1899, n° 91; 10 juillet 1900, n° 147; 30 août 1901, n° 302), est éteinte ensuite du décès du titulaire. En conséquence est radiée la procuration conférée à Marie-Louise Becker, née Galland.

4 octobre. Le chef de la maison **Veuve Edmond Becker, Gluck's Stern,** à La Chaux-de-Fonds, est Marie-Louise Becker, née Galland, veuve de Edmond, originaire de Landeron-Combes, domiciliée à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Fabrication, achat et vento d'horlogerie en tous genres et pour tous pays. Bureaux: 19, Rue Alexis-Marie Piaget.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 4 octobre. Aux termes d'acte reçu par Me Eugène Moriaud, notaire, à Genève, le 1er octobre 1902, il a été formé sous la dénomination de **Société Mail-Temple, lettre A,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la construction et l'exploitation, ainsi que la vente d'immeubles sis à Genève, ou dans la banlieue de Genève. Le siège de la société est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs (fr. 60,000), divisé en 120 actions au porteur, de fr. 500 chacune. Toutes les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les actes à passer ou les signatures à donner, la société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs, porteurs d'une délibération du conseil d'administration les déléguant à ces fins, ou par la signature de la majorité des membres de ce conseil. La société est dirigée par un conseil d'administration composé de trois à cinq membres, lequel est composé, pour la première période triennale, de Alexandre Bordigoni, architecte; François Rubin, entrepreneur, et Edmond Marion, régisseur, tous demeurant à Genève.

4 octobre. Aux termes d'acte reçu par Me Eugène Moriaud, notaire, à Genève, le 1er octobre 1902, il a été formé, sous la dénomination de **Société Mail-Temple, lettre B,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la construction et l'exploitation, ainsi que la vente d'immeubles sis à Genève, ou dans la banlieue de Genève. Le siège de la société est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq mille francs (fr. 45,000), divisé en 90 actions au porteur, de 500 francs chacune. Toutes les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les actes à passer ou les signatures à donner, la société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs, porteurs d'une délibération du conseil d'administration les déléguant à ces fins, ou par la signature de la majorité des membres de ce conseil. La société est dirigée par un conseil d'administration composé de trois à cinq membres, lequel est composé, pour la première période triennale, de Alexandre Bordigoni, architecte; François Rubin, entrepreneur, et Edmond Marion, régisseur, tous demeurant à Genève.

4 octobre. Aux termes d'acte reçu par Me Eugène Moriaud, notaire, à Genève, le 1er octobre 1902, il a été formé, sous la dénomination de **Société Mail-Temple, lettre C,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la construction et l'exploitation, ainsi que la vente d'immeubles sis à Genève, ou dans la banlieue de Genève. Le siège de la société est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de quarante cinq mille francs (fr. 45,000), divisé en 90 actions au porteur de 500 francs chacune. Toutes les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les actes à passer ou les signatures à donner, la société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs, porteurs d'une délibération du conseil d'administration les déléguant à ces fins, ou par la signature de la majorité des membres de ce conseil. La société et dirigée par un conseil d'administration, composé de trois à cinq membres, lequel est composé pour la première période triennale, de Alexandre Bordigoni, architecte; François Rubin, entrepreneur, et Edmond Marion, régisseur, tous demeurant à Genève.

4 octobre. Dans son assemblée générale des actionnaires du 4 octobre 1902, **la Société anonyme de construction au Grand-Pré,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 13 mars 1899, page 331, et 6 juin 1902, page 866), a nommé Pierre Meletta, domicilié à Genève, membre de son conseil d'administration, en remplacement de Jean Gobbi, décédé.

6 octobre. La société dite: **Bureau vaudois de Bienfaisance,** dont le siège est à Genève (F. o. s. du c. du 16 janvier 1897, page 54), a modifié ses statuts dans son assemblée générale du 18 novembre 1901. La publication primitive se trouve modifiée en ce qui concerne la composition de l'assemblée générale, qui, aux termes des nouveaux statuts, est formée par: 1° Le délégué du département vaudois de l'intérieur, et 2° toute commune, société ou personne, ayant acquitté une cotisation annuelle de 5 fr., ou fait un versement unique de 50 fr. En outre, dans la même assemblée, le Dr L. Masson, domicilié à Carouge, a été nommé membre du comité, en remplacement de Fred. L. Weber, démissionnaire.

6 octobre. La maison **Frey fils,** à Genève, inscrite pour un bureau de commission, et représentation pour articles et fournitures pour modes et confections (F. o. s. du c. du 20 décembre 1901, page 1694), modifie: 1° sa raison de commerce qui sera à l'avenir: **A. Frey;** 2° son genre d'affaires, qui devient: Représentation et agence commerciale et industrielle. Bureau: 1, Place du Lac.

6 octobre. La société en nom collectif **L. Coulon et Marauda,** à Genève (F. o. s. du c. du 26 mai 1902, pag. 805), est déclarée dissoute dès le 1er septembre 1902.

La maison est continuée dès cette date, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison: **L. Coulon,** à Genève, par l'associé Louis-François Coulon, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Imprimerie, gravure, objets suisses et articles divers. Locaux: 31, Rue du Rhône.

Hamburg-Bremer Feuer-Versicherungs-Gesellschaft in Hamburg.

Bilanz am 31. Dezember 1901.

Aktiva.

Mk.	Pf.	Wert zum Kurse vom 31. Dez. 1901. Mk.	Pf.	
4,935,000	—			Wechsel der Aktionäre.
				Grundbesitz der Gesellschaft:
				Mk. 663,500. — a. Haus in Berlin.
				» 259,000. — b. Haus in Hamburg.
922,500	—			Mk. — — ab: darauf haftende Hypotheken. Vacat.
220,000	—			Hypotheken.
				Darlehen auf Wertpapiere. Vacat.
6,498,194	78	6,895,634	81	Wertpapiere nach Massgabe des § 261 des Handelsgesetzbuches.
38,876	01			Wechsel im Portefeuille.
414,750	87			Guthaben bei Bankhäusern.
307,034	53			Guthaben bei anderen Versicherungsgesellschaften.
79,819	60			Zinsenforderungen.
1,461,646	81			Ausstände bei Generalagenten bezw. Agenten.
27,330	86			Rückstände der Versicherten.
8,545	36			Kasse.
				Mk. 2,963. 97 Mobiliar.
1	—			» 2,962. 97 Abschreibung.
				Sonstige Activa. Vacat. (B. 72)
14,913,699	82			

Passiva.

		Mk.	Pf.
Aktien-Kapital		7,050,000	—
Kapital-Reserve		705,000	—
a. Dividenden-Reservefonds		320,160	34
b. Beamten-Unterstützungs-Fonds		254,644	61
c. Reserve für Unterhaltung des Hauses in Hamburg		10,000	—
d. Reserve für Unterhaltung des Hauses in Berlin		3,000	—
e. Kurs-Reserve		30,777	40
Schaden-Reserve:			
Feuerversicherung	Mk. 931,645. —		
Einbruchsdiebstahl-Versicherung	» 1.340. —	932,985	—
Prämien-Reserve:			
Feuerversicherung	Mk. 3,920,000. —		
Einbruchsdiebstahl-Versicherung	» 30,000. —	3,950,000	—
Gewinnreserve der Versicherten	Vacat		
Guthaben anderer Versicherungs-Anstalten:			
a. Hamburg-Bremer Allgemeine R.-V.-G.		472,226	08
b. Andere Versicherungs-Gesellschaften		813,041	27
Barkautionen	Vacat		
Agenturen		3,023	85
Laufende Accepte		12,328	77
Nicht erhobene Dividende pro 1900		135	—
Zu verteilender Ueberschuss		356,377	50
		14,913,699	82

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

La foire de Nijni-Novgorod.

Nous empruntons à un rapport consulaire français les renseignements suivants: Depuis plusieurs années, la grande foire russe donnait des signes évidents de décadence et nombre de grandes maisons qui y traitaient autrefois d'importantes affaires avaient cessé d'y prendre part. Le commerce des régions méridionales et des gouvernements baignés par le Volga prenait de plus en plus l'habitude de s'approvisionner directement dans les centres de production, notamment à Moscou et une série de mauvaises récoltes avait sensiblement réduit la puissance d'achat de la Sibérie et des provinces de l'Oural. D'autre part, le désir de s'affranchir des intermédiaires qui s'attribuaient la plupart des bénéfices sans assumer les risques du marché avait amené plusieurs manufacturiers de Moscou à profiter de la construction du chemin de fer transsibérien pour établir des succursales dans les différentes villes situées sur cette nouvelle voie. Mais ces fondations ne semblent pas avoir donné les résultats qu'on en attendait. Le marché de la Sibérie est beaucoup trop vaste, les moyens de communications y sont encore trop défectueux et l'organisation commerciale trop primitive pour qu'il soit suffisant de créer des dépôts sur quelques points. Pour réussir dans ce sens, il faudrait être présent dans une multitude d'endroits, ce qui, en l'état actuel des choses, est encore irréalisable. Les meilleures chances de succès appartiennent dans ces régions aux magasins qui offrent à leur clientèle un grand choix d'article divers et il est certain que les négociants ont tout intérêt à reconstituer leurs stocks à une époque déterminée de l'année sur un marché où la vente des principaux produits du pays leur permet de juger l'importance des ressources dont peut disposer le consommateur et où l'offre en masse des articles manufacturés facilite l'établissement normal des prix.

Aussi, une plus saine appréciation des conditions économiques a-t-elle déterminé un certain nombre de maisons de Moscou et de Pologne à reporter leur attention sur la foire de Nijni-Novgorod. Celle-ci s'ouvrait, d'ailleurs, sous des auspices particulièrement favorables. Les apparences de la récolte permettaient d'espérer un résultat satisfaisant. De même, l'exportation du beurre, qui avait représenté environ 25 millions de roubles pendant l'année 1901, avait des chances d'augmenter encore, vu la bonne situation des herbages. Et comme, depuis longtemps, les achats avaient été très restreints, on supposait que les stocks étaient épuisés et que le moment était venu de les reconstituer. D'autre part, l'achèvement de la nouvelle voie transouralienne et de la route de Tchoysk à Kobdo mettant l'Altaï en communication directe avec la Mongolie ouvrait des débouchés aux produits de Sibérie et favorisait l'activité commerciale de ces régions. Enfin, la navigation sur le Volga avait été rouverte de bonne heure et l'on s'empressait d'autant plus d'en profiter que le fret est généralement moins élevé au début de la saison.

Au jour de l'ouverture officielle de la foire, le 15/28 juillet, la plus grande partie des marchandises étaient déjà arrivées et chacun était à son poste. On ne saurait encore émettre d'opinion définitive sur la marche des affaires, acheteurs et vendeurs observant, selon leur habitude, une certaine réserve pendant les premières semaines et ne traitant parfois que dans les tout derniers jours. Mais on peut, dès à présent constater certaines tendances relativement aux principaux articles qui font l'objet du trafic.

Comme toujours, c'est le commerce des fourrures qui se dégage le premier de l'incertitude des débuts. Les arrivages ont été beaucoup moins considérables que l'année dernière, de nombreux achats ayant été faits pour l'étranger à la foire d'Irbit et, plus récemment à celle d'Iakoutsk, où on annonce la présence de plusieurs représentants pour maisons de gros. Et comme, d'autre part, la demande est très forte, que d'importantes affaires ont été traitées tant à Leipzig qu'à Paris et à Londres, il règne sur ce marché une très grande animation. Les prix ont débuté par une hausse qui, notamment sur les fourrures d'écureuils, équivaut à 20—30 % comparativement à ceux de l'année passée.

Les fourrures de qualité supérieure, martre, zibeline, renard blanc, etc., qui avaient été fortement recherchées en prévision du couronnement d'Edouard VII, sont maintenant quelque peu délaissées; par contre, l'usage des fourrures se répandant de plus en plus, la demande est très forte pour les qualités moyennes et ordinaires, astrakan, renard rouge, peaux et queues d'écureuil, lièvre, etc. Beaucoup d'affaires ont été traitées aux prix suivants: Moutons d'Astrakan, ordinaires, 45—50 roubles le poud; supérieures 60—75 roubles; extrafines 75—95. Peaux d'écureuil de l'Ob, 28 kopecks la pièce; celles de Nertschinsk 45 kopecks, celles de Iakoutsk, 36 kopecks. Les queues d'écureuil se sont vendues à 425, 500 et même 600 roubles le poud. Les fourrures (dos) d'écureuil de Viatka, première sorte, ont atteint 21 roubles; deuxième sorte 19 roubles; troisième sorte 18 roubles; celles de Kargopol 18—19 roubles; celles de Sibérie 25 à 60 roubles. Les renards rouges 10—11 roubles la paire; le renard de Karagane, 4 à 5 roubles. On offre, paraît-il, d'acheter des peaux d'écureuil livrables à la prochaine saison à des prix dépassant de 30—40 % ceux de la foire d'Irbit. — On a beaucoup demandé aussi les fourrures de kangourou qui peuvent remplacer le renard; elles ont accusé une hausse de 10—15 et même 20 % sur les prix antérieures. — Les affaires sur le mouton d'Astrakan continuent avec une hausse sensible; on a enregistré des achats à 65 et même 80 roubles le poud.

Le commerce du thé se présente sous un tout autre aspect. Les négociants en gros ont constitué des réserves considérables, et une concurrence effrénée empêche les prix de s'affermir. Les exportateurs fondaient sur la foire de grandes espérances, mais jusqu'à présent, il s'est fait peu d'affaires. Les nouveaux thés sont, paraît-il, de qualité excellente. Les prix d'achat en Chine ont été un peu moins élevés que l'année précédente, mais la différence du change les ramène à peu près au même niveau. Le droit d'exportation de 5 % ad valorem que les autorités chinoises ont l'intention d'établir, atteindra sensiblement les qualités inférieures, les plus demandées en Russie. C'est la première fois que les thés arrivent à Nijni-Novgorod par la voie mandchourienne. La question des transports intéresse beaucoup le commerce, attendu que les frais, douane comprise, qui étaient de 32 r. 95 kop. le poud, via Odessa, ne s'élèvent qu'à 27 r. 69 kop. par voie ferrée, soit une économie de 5 r. 26 kop. Mais cette année, il n'a encore été transporté par la nouvelle route que 20,000 pouds de thés, car lorsque la direction du chemin de fer Oriental chinois a avisé le comité de la Bourse de Moscou que le chemin de fer pourrait assurer l'expédition de 700,000 pouds entre le 1er juillet et le 1er novembre, la plus grande partie des envois avait déjà pris la route d'Odessa ou celle de l'Amour.

La foire de Nijni-Novgorod est restée un centre d'approvisionnement pour les marchands de Perse ainsi que l'un des débouchés importants pour les produits de ce pays, notamment pour les fruits secs. Pour ce dernier article, les arrivages ont été moins considérables que par le passé; on les évalue à 3 millions de roubles contre 4 millions en 1901. La récolte en avait cependant été bonne, mais une très forte exportation en a eu lieu en Turquie, où le rendement de l'année précédente avait été défavorable, ainsi que par Trieste à destination des états de l'Europe occidentale. Aussi les prix sont-ils assez élevés et, vu que les acheteurs se tiennent sur la réserve, il s'est encore conclu peu d'affaires. De leur côté, les Persans, en raison du faible cours de leur monnaie, font peu d'acquisitions et s'efforcent plutôt de vendre leurs produits au comptant en vue de nouveaux achats de fruits secs, dont les prix sont rémunérateurs dans les pays de consommation.

En ce qui concerne les articles manufacturés, les débuts ont été très calmes et c'est seulement dans la seconde quinzaine que le marché s'est animé. On a beaucoup remarqué à la foire l'apparition d'une grande maison de Lodz qui, jusqu'à présent, ne traitait qu'avec quelques marchands en gros. Il semble, d'ailleurs, que les fabricants polonais tendent à s'affranchir des intermédiaires afin de conserver de l'influence sur la formation des prix et surtout parce qu'ils se sont aperçus que les revendeurs, qui sont obligés de tenir une grande variété d'articles, poussaient généralement à la vente de ceux qui leur donnaient le plus de profit et dépréciaient les autres, soit en les négligeant totalement, soit en les revendant à des prix parfois inférieurs à ceux du fabricant, dans le but de s'assurer une clientèle. Il se produit un certain revirement en ce qui concerne les tissus de coton. Le consommateur semble revenir de son engouement pour les étoffes exagérément bon marché, d'une apparence plaisante, mais peu durable, et on redemande surtout les indiennes imprimées sur gros calicot, de qualité moyenne. Il en est de même des articles confectionnés, vêtements et linge de coton. Sur tous ces articles, les prix sont assez fermes et accusent une hausse d'environ 5 % sur ceux de l'année précédente.

Les draps ont aussi une tendace à la hausse; ils ont augmenté, en moyenne, de 5 kopecks par archine, ce qui s'explique par le renchérissement de la laine. La laine brute a été, en 1902, de belle qualité, nerveuse et d'un rendement supérieur à celui de l'année précédente. Aussi les achetours se sont-ils montrés empressés. Les maisons de Pologne et de Moscou ont contracté de fortes parties aux prix de 10 roubles et 10 r. 60 kop. de pouds. A Rostoff, sur le Don, il s'est vendu ainsi près de 600,000 pouds. Il en reste encore 2 à 300,000 pouds, de qualité moins belle. L'avis général est que les prix de la laine russe se maintiendront et que les affaires engagés donneront de bons résultats.

La foire de Nijni-Novgorod est aussi un grand marché pour le commerce des cuirs. C'est là que le gouvernement de Kazan s'approvisionne de cuirs de chevaux, ceux de Viatka et de Perm, de cuirs de chevaux, de peaux de bouvillons; celui d'Oufa, de cuirs de chevaux.

On y débite, en outre, en grande quantité, les cuirs de Moscou et de St-Pétersbourg. Ces dernières années, beaucoup de fabricants de Varsovie, de Libau et de Dvinsk ont commencé à envoyer à la foire leurs cuirs pour semelles.

Verschiedenes — Divers.

Bevölkerung des deutschen Reichs. Ueber die Volkszählung von 1900 bringt das «Vierteljahrsheft zur Statistik des Deutschen Reichs» weitere Ergebnisse. Sie betreffen Alter, Familienstand, Religion, Muttersprache der Bevölkerung, sowie die Verteilung der Bevölkerung auf Stadt und Land.

Was das Alter betrifft, so stehen von der Reichsbevölkerung 25 Millionen (44 v. H. der Gesamtheit) im Alter bis zu 20 Jahren, 17 Millionen (30 v. H.) im Alter von 20 bis 40 Jahren, 10 Millionen (18 v. H.) im Alter von 40 bis 60 Jahren und 4 Millionen (8 v. H.) im Alter von über 60 Jahren. Im Vergleich mit dem Volkszählungsergebnis von 1890 ist die Altersklasse von 20 bis 40 Jahren um 1,2 v. H. stärker vertreten.

Hinsichtlich des Familienstandes teilt sich die Bevölkerung in 33 Millionen (59 v. H.) Ledige, 20 Millionen (35 v. H.) Verheiratete und 3 Millionen (6 v. H.) Verwitwete und Geschiedene.

Dem Religionsbekenntnis nach wurden gezählt 35 Millionen (62 v. H.) Evangelische, 20 Millionen (36 v. H.) Katholische, 204,000 andere Christen, 586,948 (1 v. H.) Israeliten. Gegenüber 1890 haben sich die Evangelischen um 4,2 Millionen oder 13,6 v. H., die Katholiken um 2,7 Millionen oder 15 v. H., die Juden um 19,000 oder 3,4 v. H. vermehrt.

Was die Muttersprache der Bevölkerung anlangt, so haben 52 Millionen Deutsch als Muttersprache. Deutsch und eine fremde Sprache sprechen 253,000 Personen, darunter 170,000 deutsch und polnisch, 24,000 deutsch und wendisch, 11,000 deutsch und masurisch. 4,2 Millionen haben eine fremde (nicht deutsche) Muttersprache. Von denselben sprechen 3 Millionen polnisch, 212,000 französisch, 142,000 masurisch, 141,000 dänisch, 106,000 littauisch, 100,000 kassubisch, 66,000 italienisch, 43,000 tschechisch. Da früher Nachweise über die Muttersprache für das gesamte Reichsgebiet nicht erhoben wurden, ist ein zeitlicher Vergleich dieser Daten nicht möglich.

Von den Ergebnissen über die Verteilung der Bevölkerung auf Stadt und Land ist bemerkenswert, dass in den 3360 städtischen Gemeinden, mit 2000 und mehr Einwohnern, 30,6 Millionen oder 54,3 v. H. der Gesamtbevölkerung, in den 73,599 ländlichen Gemeinden 25,7 Millionen (45,7 v. H.) leben. Da im Jahre 1895 die städtische Bevölkerung 26,3 Millionen, die ländliche 26,0 Millionen betrug, hat sich inzwischen die ländliche um 288,416 oder 1,1 v. H. verringert zu Gunsten der städtischen Bevölkerung, deren Zahl um 4,375,693 oder 16,7 v. H. gewachsen ist.

Die weiteren Einzelheiten der bei der Volkszählung im Jahre 1900 festgestellten Ergebnisse werden in einem ausführlichen Text- und Tabellenband dargestellt, dessen Fertigstellung schon in einigen Monaten möglich sein wird.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Banca d'Italia.

	10 sept. L.	20 sept. L.		10 sept. L.	20 sept. L.
Moneta metallica	867,681,884	867,336,779	Circolazione . .	841,385,962	839,829,942
Portafoglio . .	317,141,106	321,676,113	Conti corr. a vista	94,844,988	94,644,343

Niederländische Bank.

	27. Sept. fl.	4. Oktober. fl.		27. Sept. fl.	4. Oktober. fl.
Metallbestand .	134,898,395	134,013,526	Notencirkulation	227,061,920	284,859,590
Wechselportef.	58,310,066	62,520,619	Conti-Correnti .	3,947,730	2.764,272

Schweizerische Accumulatorenwerke TRIBELHORN A.-G., Olten und Zürich.

Accumulatoren
stationäre und transportable, für Kraft, Licht, Traktion und Medizinalzwecke.

Accumulateurs
stationnaires et transportables, pour force, lumière, traction et médecine.

SOCIÉTÉ ANONYME SUISSE DES ACCUMULATEURS TRIBELHORN, OLTEN ET ZURICH. [1544]

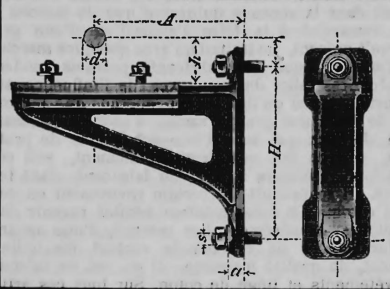

Eisengiesserei
Maschinenguss nach Modellen, Schablonen u. Zeichnungen bis 10,000 kg. — Cylinderguss, Dynamoguss, Bau- und Handelsguss. — Formmaschinen für Massenartikel. — Coquillenguss.

Eisen- & Metall-Giesserei SEEBACH

H. Bölsterli & Cie
Seebach bei Zürich.

Metallgiesserei
Bronze, Phosphorbronze, Messing
Lagerkompositionen
Legierungen jeder Art
Eigene (1378) Modellschreinerei

Spezialität: *Rohguss für Transmissionen*, Hängelager, Stehlager mit Ringschmierung, Wandkonsolen, Kupplungen, Stellringe, Riemenscheiben u. s. w.

Von den gangbaren Grössen wird stets Vorrat gehalten; Nichtvorhandenes wird in wenigen Tagen fertiggestellt.

Dépôt in Genf: **Rue du Rhône, 61.**

République et Canton de Neuchâtel.

Les obligations ci-après de l'emprunt de fr. 5,250,000 sorties au tirage du 1er octobre 1902, sont remboursables le 31 décembre 1902:

Emprunt de 1899: 57 obligations.

219, 261, 446, 503, 799, 837, 907, 923, 947, 968, 975, 1098, 1111, 1160, 1161, 1163, 1267, 1595, 1645, 1673, 1873, 1965, 2150, 2159, 2170, 2219, 2231, 2247, 2352, 2488, 2541, 2589, 2614, 2664, 2803, 2948, 2986, 2997, 3432, 3465, 3713, 3722, 3870, 3891, 3928, 3985, 4163, 4257, 4316, 4622, 4647, 4755, 4839, 4882, 4931, 5061, 5236.

Les obligations nos 3165, 3173, 4506 et 4734 sorties au tirage de 1901 n'ont pas encore été présentées à l'encaissement et ont cessé de porter intérêt dès le 31 décembre 1901.

Neuchâtel, 2 octobre 1902.

Le Conseiller d'Etat, Chef du département des Finances:
(1898) **Edouard DROZ.**

Municipalité de Saint-Imier.

Emprunt 3¾ % de 1893.

Les obligations portant les nos 9, 115, 126, 220, 278, 551, 719, 737, 941, 951, 1021, 1289, 1347, 1454, 1578 et 1597, sorties au tirage fait en séance du conseil municipal de ce lieu le 30 septembre cr. sont remboursables le 31 décembre 1902, au pair, auprès de la **Banque cantonale de Berne** et de ses succursales, du **Basler Bankverein**, et de MM. **Zahn & Cie**, banquiers, à **Bâle**. [1862]

St-Imier, le 1er octobre 1902.

Conseil municipal.

Usines Métallurgiques de Vallorbe.

MM. les actionnaires de la société sont avisés que le dividende de l'exercice 1901/1902 est payable dès ce jour aux domiciles suivants:

Au **siège social**, à **Vallorbe**,
chez MM. **Chavannes, de Palézieux & Cie.**, à **Vevey**,
G. Landis, à **Lausanne**,
Baup & Cie., à **Nyon**.

[1882] **Le conseil d'administration.**

Gerberei Brombach
(Aktien-Gesellschaft).

Ordentliche Generalversammlung.

Die Aktionäre der Gerberei Brombach werden hiermit zur diesjährigen ordentlichen Generalversammlung auf **Donnerstag, den 30. Oktober 1902, nachmittags 4 Uhr**, in die **„Schmiedezunft“**, Gerbergasse 20, in **Basel**, ergebenst eingeladen. [1903]

Basel, Brombach, den 6. Oktober 1902.

Der Präsident:
(gez.) **Ad. Burckhardt-Rüsch.**

Aktiengesellschaft Carl Weber, Winterthur.

In der am 7. Oktober abgehaltenen Generalversammlung wurde die **Dividende für das Geschäftsjahr 1901/02** auf

Fr. 70 per Aktie

festgesetzt. Die Auszahlung erfolgt von heute an gegen Rückgabe der mit Nummernverzeichnis begleiteten Coupons Nr. 1 spesenfrei
in **Winterthur** bei der **Kasse der Gesellschaft**,
» » » » **Bank in Winterthur**,
» **Zürich** bei der **Aktiengesellschaft Leu & Co.**

Winterthur, den 8. Oktober 1902.

[1901] **Der Verwaltungsrat.**

Société des Hôtels National et Cygne, Montreux.

Le coupon de dividende no 7 pour l'exercice de 1901/02 est payable dès ce jour par **fr. 30** à la **Banque de Montreux** et ses succursales de **Bon-Port, Territet** et **Aigle** et chez MM. **Morel-Marcel Günther & Cie** à **Lausanne**.

Montreux, le 1er octobre 1902. (1878)

Le conseil d'administration.

Cartonage-Fabrik Freiburg A.-G.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre
Samstag, den 25. Oktober 1902, nachmittags 3½ Uhr,
im Fabrikgebäude.

Traktanden:

1) Vorlage des Geschäftsberichtes, der Jahresrechnung und der Bilanz pro 1901/1902.
2) Bericht der Rechnungsrevisoren.
3) Genehmigung der Jahresrechnung und Dechargeerteilung.
4) Wahl des Direktors infolge Ablaufs der Amtsdauer.
5) Wahl von zwei Rechnungsrevisoren.
6) Unvorhergesehenes.

Freiburg, den 4. Oktober 1902.

(1900) **Der Verwaltungsrat.**

Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano

Emprunt 4 %

Second tirage du 30 septembre 1902
en conformité de la convention du 15 novembre 1894.

Bordereau des obligations sorties.

7 obligations à fr. 1000 chacune: Nos 348, 499, 687, 1059, 1357, 1456, 1998.

Les obligations énumérées ci-dessus seront remboursées au pair contre remise des titres, du talon annexe et des coupons d'intérêts, no 17 et suivants, à partir du 31 décembre 1902, à la caisse des banques indiquées ci-après: **Banque cantonale vaudoise, Lausanne.**
„ „ **tessinoise, Bellinzona.**
„ **populaire tessinoise, Bellinzona.**
„ **de la Suisse italienne, Lugano.**

Lugano, 30 septembre 1902.

[1899] **La direction.**

Uhrenfabrik I. Ranges.

Wenn Sie eine Ia **Damen- oder Herren-Uhr** zu kaufen beabsichtigen, wenden Sie sich an (1457)

Georges Jules Sandoz,
Nachfolger von Sandoz & Breitmeyer et J. Calame-Robert, **La Chaux-de-Fonds**, Rue du Parc Nr. 2. Muster zur Verfügung. Für die Herren Uhrmacher Spezial-Bedingungen.

Beteiligung.

Junger Zürcher, der längere Zeit in Paris und London tätig war, **sucht** sich mit zirka

Fr. 50,000

als **Employé intéressé** oder **Associé** an einem gut gehenden Geschäfte zu beteiligen. Offerten sub Chiffre **Z Z 7550** an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich.** [1894]

Sofort zu kaufen gesucht: Lokomobil oder Halblokomobil

von 8—12 HP, für Holzfeuerung geeignet. — Gef. Offerten mit Angabe von Preis und Alter, unter Chiffre **Z O 7553** an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich.** [1895]

Timbres caoutchouc et métal
en tous genres. (1761)
Kautschuk- & Metallstempelfabrik
Jean Chapuis, Biel-Bienne.

Kopierpressen.

Reise-Kopierpressen
in grosser Auswahl.
Katalog franko.
Kaiser & Co., Bern.
[1614]

Un jeune homme

au courant du commerce d'horlogerie, écrivant correctement et commercialement les langues française et anglaise trouverait place d'avenir à La Chaux-de-Fonds pour le 1er janvier 1903 ou avant. — Adresser les offres sous chiffres 432 à Rudolf Mosse, à Berne. [1902]

Stellen-Gesuch.

Ein tüchtiger Kautmann in den 30er Jahren, verheiratet, seit 10 Jahren im gleichen Geschäfte tätig, **wünscht seine Stellung zu ändern.** Die Verwaltung irgend einer Anstalt oder Leitung einer Filiale bevorzugt.

Gef. schriftl. Offerten mit Gehaltsangabe, unter Chiffre **Z X 7198** an **Rudolf Mosse, Zürich.** [1824]

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. Jent à Berne